



Agent de police rurale Garde champêtre

CONTEXTE :

Depuis 20 ans, le Parc naturel régional du Massif des Bauges travaille sur la médiation et la conciliation des usages afin de faire connaître les enjeux et d'appliquer les bonnes pratiques entre les activités de loisirs et les activités rurales. Ce travail reste d'actualité et face au constat de la forte fréquentation du territoire et de la multiplication des incivilités en milieu rural, le Parc a proposé la création de postes mutualisés de Gardes-Champêtres/Police rurale au profit des communes.

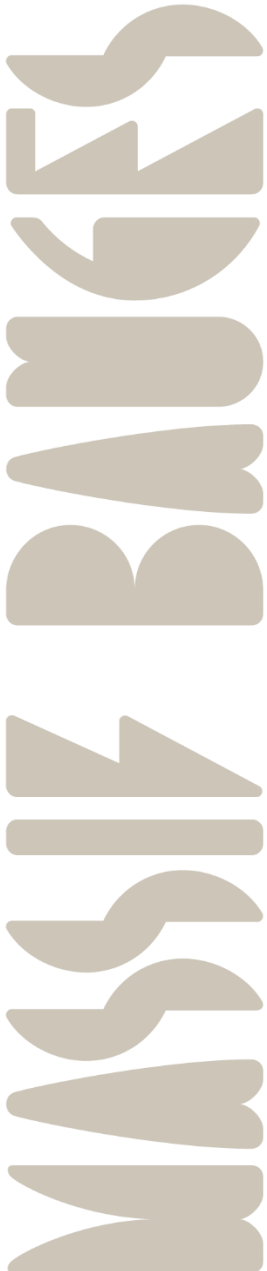
L'objectif est d'appuyer le travail de conciliation des usages réalisé par le Parc et par les communes au quotidien, par des moyens plus solennels et, dans certains cas, une possibilité de répression qui renforce le discours porté.

Depuis 2024, un agent de police rurale intervient sur 20 communes du Parc. Face à l'augmentation des demandes et l'adhésion de 6 communes supplémentaires, le recrutement d'un second agent est nécessaire.

L'agent agira sous la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire qui orienteront les thématiques d'intervention.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES :

- Sensibiliser usagers et habitants du territoire aux bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement et de la réglementation en vigueur
- Exercer la surveillance et prévention de la police des campagnes
- Contribuer à la sécurité et à la protection de l'environnement sur le territoire des communes concernées
- Assurer une surveillance sur des secteurs ciblés (espaces publics, ...) et d'autres en fonction des problématiques rencontrées. Repérer, signaler et intervenir sur tout dysfonctionnement
- Prévenir les actes d'incivilités et de délinquances diverses : codes de l'environnement, de la sécurité intérieure...
- Rédiger les procédures, les actes administratifs et judiciaires et établir des rapports d'activités et comptes rendus
- Rédiger et transmettre les écrits professionnels demandés par le Maire ou le DGS (arrêtés, enquêtes administratives, rapports et main courante, courriers...)



- Gérer la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations
- Travailler en collaboration avec les brigades de gendarmerie, les ASVP communaux, la police de l'environnement et les techniciens forestiers territoriaux.

MISSIONS TRANSVERSALES :

- Maintien du lien social en milieu rural
- Gestion des animaux dangereux, errants ou blessés.

CONTRAINTES ET CONDITIONS D'EXERCICE :

- Travail seul, parfois en équipe, présence tous temps à l'extérieur
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (nuits, week-ends, jours fériés, régime d'astreinte)
- Rythme de travail très variable, en fonction des événements
- Obligation de formation initiale
- Bonne condition physique ; très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations avec risques forts de tensions (physiques et psychologiques) ; travail isolé
- Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public et des relations avec le public
- Agrément délivré par le procureur de la République et assermentation nécessaires
- Aptitude personnelle au port d'arme (sous réserve)
- Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoires

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

- Sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Directeur du Parc et l'autorité juridique des Maires des communes concernées, et en lien avec l'agent en charge de la coordination du temps des agents entre les communes et les Maires.

RELATIONS INTERNES :

- Collabore avec les agents de la collectivité
- Echange d'informations avec les Maires, élus, agents communaux et du PNR

RELATIONS EXTERNES :

- OFB
- ONF
- Gendarmerie
- Police municipale
- ASVP

COMPETENCES REQUISES :

- Sens du service public
- Cadre juridique et réglementaire, droit pénal, procédure pénal, code de l'environnement
- Devoirs et pouvoirs de l'agent assermenté
- Fonctionnement des institutions publiques locales
- Qualités relationnelles, capacité d'écoute et d'adaptation, maîtrise de soi, autorité et fermeté (interpellation des contrevenants)
- Devoir de réserve et de discrétion
- Adaptabilité aux circonstances (terrain, conditions météo)
- Aptitude et résistance physique (travail en milieu naturel extérieur)
- Rigueur, disponibilité et autonomie
- Maîtrise de l'outil informatique et bonnes capacités rédactionnelles
- Capacité à travailler en lien avec différents interlocuteurs
- Permis de conduire B
- La connaissance des environnements communaux et du massif serait un plus

RECRUTEMENT :

Recrutement par voie statutaire :

- mutation,
- titulaire du concours de garde champêtre,
- détachement, pour les fonctionnaires civils de catégorie C dûment habilités à l'exercice des fonctions de garde champêtre,
- militaires et anciens militaires pouvant bénéficier des dispositifs de reconversion dans la fonction publique civile,

Capacité à obtenir la carte professionnelle et l'agrément du Procureur de la République.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Poste à temps complet – 1607 heures annuelles.

Rémunération selon les grilles indiciaires de gardes-champêtres.

RENSEIGNEMENTS :

Marjorie Burel

m.burel@parcdesbauges.com ou 06 11 28 10 16

CANDIDATURES :

CV et lettre de motivation à adresser avant le 15 juin 2025 à adresser à :

Monsieur le Président

Parc naturel régional du Massif des Bauges

180 avenue Denis Therme - Maison du Parc

73 630 Le Châtelard

Ou par mail info@parcdesbauges.com.

Le jury de recrutement se tiendra la semaine du mardi 24 juin. Poste à pourvoir dès que possible.